



11^e rapport du COR : remettre le débat sur le financement des retraites sur ses pieds

Le 11^e rapport du Conseil d'orientation des retraites sur les perspectives financières des retraites 2020, 2040 et 2060 incite à remettre le débat sur le financement des retraites sur ses pieds.

Sans surprise, il fait apparaître, selon les hypothèses, un besoin de financement compris entre 20,8 et 24,9 Mds € en 2020, soit environ un point de PIB. Cela confirme l'appréciation portée par la CGT que la réforme de 2010 n'a pas permis, malgré les sacrifices imposés, de résoudre le problème du financement des retraites, faute d'apporter les ressources nécessaires.

L'analyse du rapport montre que le déficit à l'horizon 2020 s'explique essentiellement par les conséquences de la crise sur le financement des retraites. En premier lieu, le chômage se maintiendrait à un niveau élevé sur l'ensemble de la décennie (il s'établirait à 7,3 % en 2020), tandis que les gains de productivité seraient insuffisants, du fait de la faiblesse des investissements. C'est l'emprise de la logique financière qui déstabilise les retraites en plombant l'activité. Dans les dix ans à venir, seul un partage des richesses plus favorable aux salariés permettra de financer les retraites.

L'utilisation par le COR d'hypothèses macro-économiques contrastées (taux de chômage de 4,5 % ou 7% ; productivité s'échelonnant de 1 % à 2 %) permet de montrer que les conditions de financement des retraites dépendent d'abord du niveau de la croissance. Avec un taux de chômage de 4,5 % et une productivité de 2 %, les retraites seraient excédentaires de 93 Mds €

en 2060, tandis qu'elles seraient déficitaires de 105 Mds € avec un taux de chômage de 7 % et une productivité de 1%, le PIB s'élevant à 5.400 Mds € environ dans le premier cas, et de 3.600 Mds € dans le second.

Ce sont donc bien les conditions économiques et non la démographie, qui sont le premier facteur déterminant l'équilibre financier des retraites, les perspectives démographiques s'améliorant progressivement du fait du niveau relativement élevé de la natalité.

Parallèlement, le rapport montre que les réformes successives conduisent à une dégradation importante du pouvoir d'achat des retraites par rapport aux salaires, conséquence des réformes successives depuis la réforme Balladur de 1993.

La question principale est d'affecter des ressources nouvelles au financement des retraites, ce qui passe par une réforme ambitieuse du financement de ces dernières. La CGT a fait des propositions précises en ce sens, en particulier la modulation des cotisations dites « patronales », la mise à contribution des revenus financiers des entreprises, et la soumission à cotisations sociales de l'épargne salariale et de l'ensemble des primes.

Il montre également que les revendications de la CGT (retour à la retraite à 60 ans pour tous, pension représentant au moins 75% des revenus d'activité, indexation des pensions sur les salaires) n'ont rien d'irréaliste.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 19 décembre 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr